

# Édito



## SOMMAIRE

- P2** Assemblée générale du Codiec à Lille
- P4** Commissions de l'emploi et CCMD dans le Pas-de-Calais
- P5** Second degré - Les nouveautés de la rentrée scolaire 2008
- P6** Second degré - L'avenir de l'enseignement professionnel
- P7** Un point sur l'emploi du second degré
- P8** Salariés OGEc - Tout savoir sur vos conditions de travail
- P11** Droit à l'Indemnité de départ en retraite (IDR) PCEg : le point au 22 septembre 2008
- P12** Les actualités dans l'enseignement agricole
- P13** La réforme de la formation initiale des maîtres est lancée...
- P14** Action sociale pour les enseignants 2008
- P15** Bloc-notes
- P16** La CNIL défend vos libertés

Rentrée 2008-2009 :

## Faisons confiance à l'avenir et aux jeunes !

Cette nouvelle rentrée scolaire est déjà marquée par l'engagement du Snec-Nord dans différentes actions, notamment celle du jeudi 11 septembre sur la protestation contre une politique éducative controversée, basée sur certaines orientations du rapport Pochard et ne tenant pas toujours compte du terrain éducatif. Le paysage pédagogique se modifie pour les enseignants du primaire (réforme des programmes et socle commun, modification du temps de travail hebdomadaire), pour les enseignants du collège (mise en place de l'accompagnement éducatif) et pour les enseignants du technique (la réforme du Bac professionnel). La multiplication des heures supplémentaires au détriment des heures de service malgré l'augmentation des départs en retraite, entraîne une surcharge des effectifs dans certains établissements, ayant pour conséquence une possibilité accrue de dégradation des conditions de travail des élèves. La politique de recrutement des maîtres ne passe pas uniquement par un allongement des études à Bac +5 mais aussi par une véritable formation préparatoire à l'entrée dans le métier et une revalorisation substantielle des salaires pour tous, en appliquant intégralement le principe de parité énoncé dans la loi Guemeur du 25 novembre 1977. "A travail égal, salaire égal" passe surtout par la diminution des cotisations pour les enseignants. Les professeurs débutant doivent pouvoir bénéficier de la prime d'installation de 1500 euros. Les PCEg, grâce à l'action du Snec-CFTC, ont vu leurs obligations de service ramenées à 18 heures en septembre 2007. Mais les demandes de paiement des heures supplémentaires imposées les années précédentes piétinent dans les procédures au tribunal administratif. Pour l'Indemnité de départ en retraite (IDR) des enseignants, lors de la réunion du vendredi 11 juillet 2008, le refus du SGEc de renégocier la convention de 2005 (non signée par le Snec) montre également la difficulté à mettre en place de véritables négociations avec nos partenaires de l'Enseignement Catholique. Pour les personnels d'éducation et AES, l'accord salarial du 21 mai 2008 (non signé par le Snec) basé sur le gel des grilles indiciaires jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2009 et la création d'un point "Fnogec" (quittant alors la référence à celui de la fonction publique) fragilise la situation de ces personnels

dans la mesure où les négociations lors des Commissions paritaires nationales (CPN) précédentes ont montré la difficulté à obtenir une revalorisation salariale décente pas uniquement à la suite d'une augmentation du Smic. De plus, la loi du 31 janvier 2008 sur le pouvoir d'achat permettant le versement d'une prime aux salariés, n'a été suivie que par un nombre restreint d'établissements : cet indicateur social est un élément qui reflète la volonté ou non d'une véritable politique de revalorisation salariale par les Ogec concernés.

L'adoption durant l'été de la loi réformant la représentativité syndicale constitue un challenge pour tous les délégués pour améliorer sans cesse nos scores aux élections professionnelles DP, CE, DUP (seuil de 10% nécessaire). Notre rôle de régulateur social est indéniable en contribuant à garantir une cohérence et une stabilité sociale dans nos établissements scolaires. Au niveau national, suite à l'avis du conseil d'Etat en mai 2008 sur les élections prud'homales indiquant que seuls les maîtres de l'enseignement privé sous contrat d'association exerçant des fonctions annexes pour lesquelles ils sont rémunérés par les établissements sont électeurs (au 31 décembre 2007), donc éligibles, nous avons besoin de candidats et de toutes les voix disponibles.

Enfin, je terminerai par une note d'espoir. Ayant accompagné quatre-vingt-cinq lycéens de mon établissement aux Invalides à Paris les 13 et 14 septembre pour rencontrer le pape Benoît XVI, je mesure l'importance des jeunes représentant l'avenir de notre société. "Apprendre à aimer et à être aimé" passe par une implication active dans la société civile en particulier les associations syndicales pour "travailler, édifier" dans l'amour, la foi et l'intelligence. Pour cela, il est nécessaire de faire confiance aux jeunes ; n'ayons pas peur de parler d'un syndicalisme authentique autour de nous. Le développement d'un réseau avec les jeunes syndicalistes permettra de partager les compétences et les connaissances de chacun et d'apporter des réponses adaptées à leur insertion dans la société. A cette condition nécessaire, notre syndicat perdurera !

Bernard Klein